



Droit notarial sur la vente d'une maison

Par **patr86**, le **01/03/2016** à **10:13**

BonjourrnVeuf de 59 ans avec 3 enfants majeurs nous vendons la maisonrnQuelle est la part (pourcentage) sur la vente pour mes enfants et bien sur pour moi-mêmernMerci de votre aide

Par **amajuris**, le **01/03/2016** à **10:17**

bonjour,rnle prix de vente se répartit selon la propriété de chacun dans le bien.rnsi vos enfants qui doivent être d'accord pour la vente, sont propriétaires de la moitié du bien et vous de l'autre moitié, le notaire répartira le prix suivant cette répartition.rnsalutations

Par **patr86**, le **04/03/2016** à **11:16**

Je reprends ma questionrnVeuf de 59 ans avec 3 enfants majeurs je désire vendre ma maison en accord avec les enfants. J'aimerais savoir quelle est la part qui leur sera attribué sachant qu'une donation au dernier vivant a été faiternMerci